

A.P.R SECURITY SARL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000,00 €
Dont le siège social est situé :
30, rue du 35eme régiment d'aviation
69500 BRON
R.C.S LYON 483 037 420
(« la Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mille vingt-six,
Le 27 mars,

L'assemblée est présidée par Monsieur AFASSI Majid Président, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Associés présents

Sont présents ou représentés, et ont signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

- Monsieur Younes JEZIE, détenant 344 actions ;
- Monsieur Stanislas KARTAFF, détenant 322 actions ;
- La société GROUPE XS SECURITE, détenant 334 actions, représentée par son Président Monsieur DOUDOU Tarek.

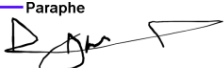
Cet ensemble représentant la proportion requise par les statuts de la société, l'assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions.

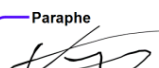
Est également présent Monsieur Hicham AFASSI.

Ordre du jour

Plus personne ne prenant la parole, sont mises aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

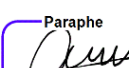
L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Paraphe


Paraphe


Paraphe
H-A

DS


Paraphe


- Cession de titres
- Agrément d'un nouvel associé
- Modification du caractère pluripersonnel de la Société
- Démission du Président de la Société
- Nomination du nouveau Président
- Pouvoir

Résolution n°1 – Cession de titres

Par actes sous seing privé, Monsieur Younes JEZIE, Monsieur Stanislas KARTAFF et la société GROUPEXSSECURITE ont cédé la totalité de leurs actions détenues dans la société A.P.R SECURITY SARL à Monsieur AFASSI Hicham.

Monsieur Younes JEZIE, Monsieur Stanislas KARTAFF et la société GROUPEXSSECURITE prennent acte que ces cessions leur font perdre leur qualité d'associé de la société A.P.R SECURITY SARL.

Cette Résolution modifie les Statuts.

Cette Résolution est approuvée à l'unanimité.

Résolution n°2 – Agrément d'un nouvel associé

À la suite de la cession, Monsieur AFASSI Hicham est agréé associé de la Société A.P.R SECURITY SARL.

Cette Résolution modifie les Statuts.

Cette décision est approuvée par l'associé unique.

Résolution n°3 – Transformation du caractère pluripersonnel de la société

L'assemblée prend acte du caractère unipersonnel de la société A.P.R SECURITY SARL du fait de la cession. Dès lors, la société A.P.R SECURITY SARL devient une Société par Action Simplifiée Unipersonnelle (SASU).

Cette Résolution modifie les Statuts.

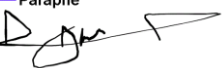
Cette Résolution est approuvée à l'unanimité.

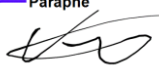
Résolution n°4 – Démission du Président de la Société

Monsieur AFASSI Majid présente sa démission de son poste de Président de la Société.

Cette Résolution modifie les Statuts.

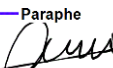
Cette Résolution est approuvée à l'unanimité.

Paraphe


Paraphe


Paraphe
H-A

DS


Paraphe


Résolution n°5 – Nomination du nouveau Président

Les Associés, statuant aux conditions prévues par les dispositions statutaires, nomment, pour une durée illimitée, en qualité de Président de la Société :

Monsieur AFASSI Hicham

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Président, en compensation de la responsabilité et de la charge attachées à ses fonctions, recevra une rémunération qui sera fixée lors d'une prochaine assemblée.

Il sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Monsieur AFASSI Hicham remercie l'assemblée de la confiance qu'il veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Cette Résolution modifie les Statuts.

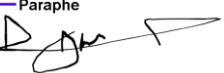
Cette Résolution est approuvée à l'unanimité.

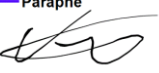
Résolution n°6 – Pouvoir

L'assemblée générale des associés confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance. De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

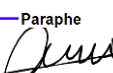
Fait à Lyon, le 27/03/2026 en un exemplaire unique signé électroniquement.

Paraphe


Paraphe


Paraphe

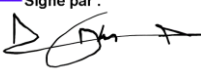

DS


Paraphe


SIGNATURES

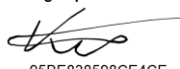
Monsieur Younes JEZIE

Associé de la société A.P.R SECURITY SARL

Signé par :

61D00C9F358F4AC...

Monsieur Stanislas KARTAFF

Associé de la société A.P.R SECURITY SARL

Signé par :

95BE838598CE4CE...

La société GROUPE XS SECURITE

Associée de la société A.P.R SECURITY SARL

Représentée par son Président

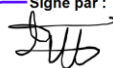
Monsieur DOUDOU Tarek

Signé par :

BCD37E7D47DB481...

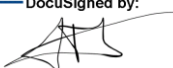
Monsieur Hicham AFASSI

Nouveau Président de la Société

Signé par :

E5A67BDAC2BA4A9...

Monsieur Majid AFASSI

Président de la Société

DocuSigned by:

F7B66C55B7A2473...